

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2008

**Le vingt et un juillet deux mil huit, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.**

**Etaient présents :**

Mmes BURET, BURRIAT, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, SCOLARI ;  
MM. BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, MIRALLES, PERRET, PERRIN, ROUDET, SCHNEIDER,  
TROUILLOUD.

**Absents :** Madame Nadine CASSAGNE donne pouvoir à Monsieur PERRIN Armand  
Madame RONDELET Isabelle, Monsieur ROUGEMONT Denis

**Secrétaire de séance :** Madame COATTRENEC Véronique

73/2008

### DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Maire expose que conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale en date du 25 juin 2008,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade pour l'année 2008 :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
Adjoint Technique Territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Attaché Territorial	Attaché Territorial Principal	100 %

Après délibération le Conseil municipal accepte à l'unanimité les taux proposés par Monsieur le Maire

74/2008

### PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ZONES MENACEES D'ABANDON (PEZMA)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au nouveau mandat, il est nécessaire de choisir un élu pour représenter la commune dans les dossiers PEZMA auprès du Conseil général

Cette commission réunit le Maire, un représentant du syndicat agricole (M. Gérard FUGIER dit JACQUET) et un élu pour vérifier les dossiers déposés par les agriculteurs concernés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

de nommer Monsieur Trouilloud Roger, représentant de la Commune auprès du Conseil Général pour signer tous documents du PEZMA

D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du PEZMA

75/2008

<b>VIREMENT DE CREDITS N° 03/2008</b>
---------------------------------------

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances et aux associations sportives, expose à l'assemblée ce qui suit :

Des travaux d'éclairage extérieur et d'installation d'une gâche au portillon sont à faire à l'école élémentaire.

Ces travaux s'élèvent à 2 601,30 euros TTC. N'ayant pas été inscrits au BP 2008 il convient d'inscrire ces crédits à l'article 21312 par le biais du compte 020 Dépenses imprévues.

D'autre part, il est nécessaire de faire l'acquisition de deux vitrines pour la salle du Conseil municipal pour un coût TTC de 1 888,72 euros TTC. N'ayant pas été inscrits au BP 2008 il convient d'inscrire ces crédits à l'article 2184 par le biais du compte 020 Dépenses imprévues

Après délibération le Conseil municipal décide par 17 Voix pour d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

76/2008

<b>VIREMENT DE SUBVENTION DU C.G 38 7 logements sociaux SHA PIURALIS « La Mayoussière »</b>
---

Monsieur Trouilloud Roger, Adjoint aux finances expose que la commune est subventionnée par le Conseil général de l'Isère, pour la réalisation de logements locatifs sociaux.

Compte tenu du projet de construction de logements sociaux au lieu dit « la Mayoussière »,

Compte-tenu que la commune a mandaté la société d'habitation des alpes «PLURALIS» pour la réalisation de cette opération,

Compte-tenu de cette mission donnée à « PLURALIS » il est convenu dans l'article XIII de la convention synallagmatique signée entre la commune et la société « PLURALIS » que toutes les subventions reçues par la commune au titre de ce projet seront versées à « PLURALIS »,

Compte-tenu de la décision de la commission permanente du Conseil général de l'Isère datée du 24 avril 2008, d'attribution de 6 105,40 € de subvention à la commune pour le projet de construction de logements sociaux au lieu dit la « Mayoussière »,

Compte-tenu de l'article XIII de la convention synallagmatique avec la société « PLURALIS » qui fait état du versement par la commune à la société « PLURALIS » du montant de la TLE,

Compte-tenu, du permis de construire N° PC3838307Z1007 accordé le 14 août 2007, qui mentionne à titre indicatif le montant de la Taxe Locale d'Equipement à 9 348 euros.

Après délibération le conseil décide le versement des 6 105,40 euros à la société « PLURALIS », correspondant à la subvention attribuée à la commune pour ce projet.

Décide le versement des 9 348 euros de T.L.E à la société « PLURALIS ».

77/2008

**CONVENTION MUR D'ESCALADE DU COMPLEXE SPORTIF**  
**Commune de Saint Etienne de Crossey/Association EVA**

Monsieur Trouilloud Roger, Adjoint aux finances et aux sports fait lecture à l'assemblée du projet de convention rédigé par la commission « finance et sports » concernant la mise à disposition à titre gracieux du mur d'escalade du complexe sportif à l'association E.V.A.

Une copie de la présente convention est annexée à la présente délibération.

Après délibération le Conseil municipal par 17 voix pour :  
accepte les termes de la présente convention,  
autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention entre la commune et l'association EVA.

78/2008

**TARIFS LOCATION LOCAUX DU COMPLEXE SPORTIF**

Monsieur TROUILLOUD Roger Adjoint aux finances fait état à l'assemblée des tarifs pour l'occupation des locaux du complexe sportif,

**Les tarifs horaires de location des salles de sports :**

GRANDE SALLE	SALLE DE SPORT PIEDS NUS	MUR D'ESCALADE
28 euros / heure	18 euros / heure	12 euros / heure

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, tarif forfaitaire des équipements sportifs, occupés par les associations et les clubs sportifs durant les vacances scolaires et week-end.

Les tarifs forfaitaires de locations clubs et associations extérieurs :

Week end ou vacances scolaires			
Créneaux horaires	La grande salle	Salle pieds nus	Mur d'escalade
<b>Journée : 8h -18h</b> (soit 10 heures)	110 euros	80 euros	60 euros
<b>Soirée : 18h – 22h30</b> (soit 4 heures 30)	60 euros	50 euros	45 euros
<b>Journée et soirée : 8h – 22h30</b> (soit 14 heures 30)	150 euros	110 euros	80 euros
<b>Forfait 2 jours ou week-end : 8h – 18h</b> (soit 20 heures)	200 euros	140 euros	100 euros

Après discussion et délibération, ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

79/2009

**COMPLEXE SPORTIF : CONSTRUCTION DU GYMNASE**  
**Lot n°7 MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) des marchés de travaux pour la construction du gymnase prévoit dans son article 4.2.3.1 une pénalités de 50 euros pour "absence aux réunions de chantier".

L'entreprise CHARPENTE ET MENUISERIE DE L'ISERE SEE JANNON (lot n°7) ayant été absente à 12 réunions, la Maîtrise d'œuvre a informé celle-ci de l'application de cette sanction.

Lors de la dernière réunion de chantier le 18 juillet, l'entreprise a donné les raisons de ses absences et demandé une réduction des pénalités. Ces raisons étant considérées comme recevables, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas appliquer de pénalité pour les 4 dernières réunions de chantier soit la somme de 200 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 10 voix et 7 abstentions : accepte de n'appliquer des pénalités que pour les 4 dernières réunions de chantier soit 200 euros conformément à la proposition du Maire.

80/2008

#### **TARIFS DES TICKETS DE RESTAURATION ET DE GARDERIE SCOLAIRES - ANNEE 2008/2009**

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur le coût des tickets de cantine et de garderie pour l'année scolaire 2008/2009.

Il rappelle le coût pour l'année précédente :

- Le ticket cantine est de 3,85 euros
- Le ticket de garderie du matin ou du soir est de 1,15 euros
- Le ticket pour la garderie du matin et du soir est de 1,65 euros.

Il propose les prix suivants pour la rentrée 2008/2009 :

- Le ticket cantine sera à 3,95 euros
- Le ticket de garderie du matin ou du soir sera à 1,20 euros
- Le ticket pour la garderie du matin et du soir sera à 1.70 euros.

Après discussion et délibération, ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

81/2008

#### **CONVENTION DE SERVITUDE**

Vu les travaux d'agrandissement de la caserne des sapeurs pompiers par le SDIS ERDF va entreprendre des travaux d'extension de son réseau. Une partie du projet emprunte la propriété de la commune section C n°1496. Une convention de servitude doit être faite pour autoriser ERDF à établir une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires. Aucune indemnité n'est dû par ERDF et tous les frais restent à sa charge.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention de servitude.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer cette convention de servitude avec ERDF

#### **COMMISSIONS**

##### Finances et sports

Suite à divers retards sur le chantier du gymnase, celui-ci ne sera pas opérationnel avant mi-octobre. Cette situation entraînera des difficultés à la rentrée pour les activités des associations.

Madame Véronique Buret, chargée du camping, fait le compte rendu de la rencontre avec Madame Guttin du Pays Voironnais. Divers financements pour la construction et la remise en état du camping peuvent être demandées (Subvention du Conseil général, Fonds de concours de la CAPV) les dossiers transitant par les services du pays Voironnais. Suivant les équipements une labellisation handicapé pourrait être obtenue.

Le traçage des terrains de basket se fera la semaine prochaine

##### Urbanisme

Une demi-journée d'information sur le P.L.U. a eu lieu au mois de juin

##### Travaux

La dalle de la grande salle et des vestiaires du gymnase ne sont toujours pas sèches. Les branchements EDF ne seront effectifs que vers le 24 septembre. Les gradins en béton brut seront peints et le sol souple prévu dans les vestiaires sera remplacé par du carrelage.

La commission d'appel d'offre se réunira mercredi pour examiner les avenants aux marchés de ce chantier.

Le programme voirie est en cours, les dos d'âne du Perrin ont été refaits ainsi que le chemin de la Pierre, il se poursuivra par la route de l'ancienne poterie.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important d'éliminer l'ambroisie qui se trouve le long des routes.

#### Vie du village et actions culturelles

Les inscriptions aux activités organisées par les associations auront lieu le 6 septembre 2008.

Madame Marie Blanche Montéréal, adjointe à la vie du village et aux actions culturelles et la commission vie du village ont fait une consultation auprès de 4 entreprises pouvant réaliser la mise en page et l'impression des « Echos de Crossey ». Seules 2 sociétés ont répondu et sur les 2 une seule a répondu précisément à la consultation. C'est donc Chartreuse impression qui imprimera le journal municipal pour un montant de 1 118.30 euros pour un numéro.

Monsieur Jean François Miralles, Conseiller municipal chargé de la programmation culturelle, expose le travail fait en collaboration avec Madame Stéphanie Ribellino, animatrice du livre à la bibliothèque. Il s'agit de créer une vie culturelle propre à St Etienne de Crossey qui répondent aux besoins de la population locale.

Plusieurs étapes sont envisagées : tout d'abord augmenter la programmation existante et diversifier les styles afin que chacun y trouve son intérêt, renforcer le partenariat avec les associations, les écoles, ensuite définir une politique culturelle communale et pour cela, engager une réflexion avec les habitants et intervenants culturels locaux amateurs ou professionnels sur les besoins, les pratiques, les lieux etc... Pour finir par renforcer l'action culturelle en permettant l'expression et la création locale et repenser la salle du foyer municipale en salle culturelle.

Monsieur Miralles présente ensuite la plaquette d'information de la prochaine saison culturelle et le projet des nouveaux tarifs. Après quelques modifications suggérées par le Conseil municipal, il est proposé de reprendre ce dossier et de délibérer sur les tarifs lors du prochain conseil.

#### Scolaire et Solidarité Inter-génération

Monsieur le Maire signale que Madame Sanchez Christelle a remercié pour la scolarisation de son fils à l'école élémentaire de St Etienne de Crossey.

L'Inspecteur Départemental a donné son accord sur les nouveaux horaires mais déplore la réduction du temps de la pause méridienne.

L'école élémentaire a été nettoyée par les jeunes saisonniers. La peinture dans le hall va être faite

La commission inter-génération va utiliser le support de la semaine du goût pour lancer les relations inter-générationnelle. Plusieurs actions serviront de fil conducteur : foire gastronomique organisée par le ski club, fête de la St Denis avec le jus de pomme et les châtaignes, goûter pour les enfants de l'école, repas livrés par le traiteur au restaurant scolaire, implication d'AEJ, le marché de jeudi après-midi.

Madame Peylin, Adjointe au scolaire et à la solidarité inter-génération, doit encore contacter le club des Gentianes.

Une soirée de clôture sera organisée le 17 octobre pour que des agriculteurs locaux viennent faire goûter leurs produits. Pour mener à bien cette semaine du goût, la commune recevra l'aide de l'ADAYG.

Le point sur les commissions du Pays Voironnais et sur le Conseil communautaire est fait et Monsieur Le Maire clôt la séance à 11 h 30

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévu le vendredi 25 juillet 2008 à 18 h 30